

BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire, merci de compléter ce bulletin et de le renvoyer au Centre d'examens de santé par courrier (enveloppe timbrée) à l'adresse suivante :
5, avenue Robert Schuman, 33130 Bègles

Vous pouvez aussi nous écrire par mail à :
ces33.cpam-gironde@assurance-maladie.fr

VOS COORDONNÉES

*Nom _____ *Prénom _____

*Nom de naissance _____

*Date de naissance ____ / ____ / ____

*Adresse _____

*Code postal _____ *Ville _____

*Téléphone _____

Mail _____ *Champs obligatoires

POUR INSCRIRE VOS ENFANTS DE 16 À 17 ANS

*Nom _____ *Prénom _____

*Date de naissance ____ / ____ / ____

D'autres personnes de votre entourage peuvent bénéficier d'un examen de prévention en santé. Ces personnes peuvent s'inscrire directement auprès du Centre d'examens de santé.

Votre adresse postale, mail ou vos coordonnées téléphoniques pourront être utilisées par les professionnels du Centre d'examens de santé pour vous contacter dans le cadre de cet examen de prévention en santé.

Mentions légales

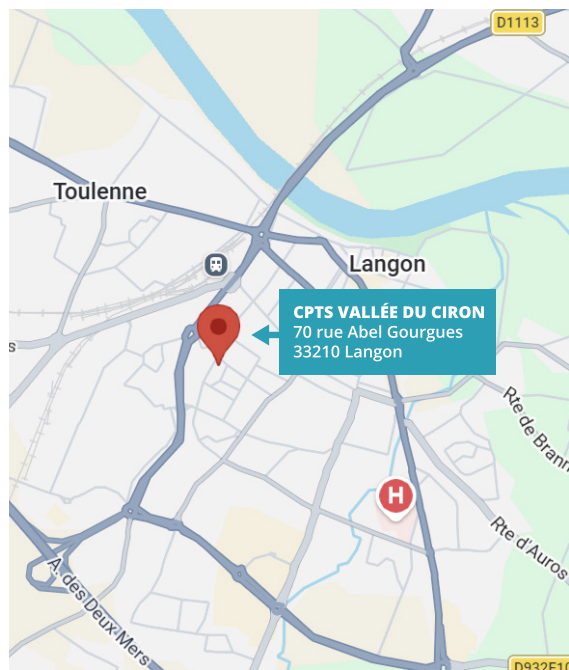
L'Assurance maladie propose à ses assurés la réalisation de l'examen de prévention en santé et son suivi en centre d'examens de santé. Cet examen implique un traitement de données à caractère personnel vous concernant, dont la mise en oeuvre est nécessaire au respect d'une mission d'intérêt public. Les données nécessaires au traitement de votre dossier sont transmises aux professionnels intervenant dans votre examen. Sauf opposition de votre part, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation du service par l'Assurance Maladie ou par ses prestataires. Elles sont conservées au maximum vingt ans, à compter de votre dernière venue au centre, puis sont détruites.

Vous êtes également informé que l'hébergement de ces données est assuré par une société française certifiée pour l'hébergement de données de santé qui garantit la sécurité ainsi que la confidentialité de l'ensemble de vos données.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux données qui vous concernent. Ces droits s'exercent sur demande écrite auprès du Directeur de votre organisme de rattachement ou de son (sa) Délégué(e) à la Protection des Données. En cas de difficultés dans la mise en oeuvre des droits énoncés ci-dessus, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge de la protection des données personnelles à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés - CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

LE CENTRE D'EXAMENS DE SANTÉ PRÈS DE CHEZ VOUS

CPTS VALLÉE DU CIRON
70 rue Abel Gourgues
33210 Langon



Le centre d'examens de santé de Langon accueille le public les 2e et 4e lundis de chaque mois, de 9h à 13h (fermeture les jours fériés, en juillet et en août)

☎ 06 15 36 23 56

✉ ces33.cpam-gironde@assurance-maladie.fr

Plus d'informations sur le programme du Centre d'examens de santé avec ce QrCode



UN NOUVEAU CENTRE D'EXAMENS DE SANTÉ À LANGON



L'EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ

Prenez un temps pour vous : l'Assurance Maladie et la CPTS vous offrent un bilan de santé personnalisé au Centre d'examens de santé de Langon.

QU'EST-CE QUE L'EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ ?



Une équipe pluridisciplinaire à votre écoute pour vous accueillir dans de bonnes conditions

1



Un agent d'accueil vous renseigne sur **vos droits en matière de santé** et vous aide, si besoin, dans **vos démarches** (carte vitale, mutuelle/ complémentaire santé, déclaration de médecin traitant, dossier médical partagé, etc.)

2



Des professionnels de santé (médecins, infirmiers, etc.) **échangent avec vous** sur vos préoccupations et **répondent à vos questions**

3



En fonction de votre situation, le CES vous propose des **examens médicaux** et des **analyses biologiques**

4



Avec vous, le médecin détermine **les suites à donner** à votre examen de prévention en santé (recours à un médecin traitant, un tabacologue...)

5



Le **compte-rendu** de votre examen de prévention en santé vous est présenté et expliqué, puis envoyé à votre médecin traitant avec votre accord

LE CENTRE D'EXAMENS SANTÉ : UN MOMENT PRIVILÉGIÉ POUR

- > Faire un point sur ma santé
- > Obtenir des conseils personnalisés
- > Bénéficier d'actions de dépistage
- > Connaître les aides proposées par l'Assurance maladie

POUR VOUS INSCRIRE : C'EST FACILE

- > Par courrier : avec le bulletin d'inscription au dos
- > Par mail : ces33.cpam-gironde@assurance-maladie.fr
- > Par téléphone : 06 15 36 23 56

L'examen de prévention en santé n'est pas obligatoire !

